



GOUVERNANCE GENERALE DES ACTEURS

TESTEZ LE NIVEAU DE GOUVERNANCE DE VOS CLIENTS - SPRL

1

	POINTS / 25
A. ASSOCIES	25
1.- FONDEMENTS : L'associé a-t-il défini formellement :	12/25
a) Ses valeurs , compétence, conduite, relationnelles, morales, sociales, sociétales, d'épanouissement)	2
b) Sa mission (l'activité principale à mener par son entreprise)	2
c) Sa vision (la direction à donner à son entreprise)	2
d) Ses objectifs et termes en matière de rentabilités et de plus-value	2
e) Les relations entre actionnaires dans une convention	2
f) Les relations entre associés et conseil/collège de gérance , par un Règlement d'Ordre Intérieur de Gouvernance (ROIGO), par exemple.	2
2.- CONSEIL : L'actionnariat a-t-il repris les éléments définis au point 1 dans un document écrit (charte, ...) et en particulier:	6/25
a) les règles qui définissent la composition et le nombre des membres internes et externes du Conseil/collège de gérance (C.G.).)	2
b) Le mode de recrutement des membres du Conseil / Collège de gérance	2
c) La rémunération de ses membres	2
d) L' évaluation du conseil et de ses membres en vue d'assurer un maximum d'efficacité du C.G.	2
3.- REUNION D'ASSOCIES : L'actionnariat discute-t-il au moins une fois l'an des éléments repris aux points 1 et 2 ci-dessus, dans le cadre d'une réunion différente de l'Assemblée Générale Ordinaire	4/25
4.- CONSEILS CONSULTATIFS : L'associé a-t-il recommandé que le C.G. soit renforcé par un ou plusieurs Conseil(s) Consultatif(s) avec des professionnels spécialisés ?	3/25
B. GERANTS et GERANTES	50
1.- Rôle et mission :	12/50
a) Veille-t-il au respect des paramètres définis par l'associé ?	3
b) Décide-t-il, en conséquence, de la stratégie et de la politique des risques ?	3
c) Vérifie-t-il que le management met bien en œuvre les plans d'action et dispose des ressources stratégiques nécessaires et suffisantes pour répondre aux objectifs de la stratégie et de la politique des risques ?	3
d) A-t-il rédigé un R.O.I. du Conseil /collège de gérance (ROICA) , précisant en outre les règles de bonne conduite et de procédures à suivre dans la prise de décisions ?	3

2.- Fonctionnement :	16/50
a) Le C.G. se réunit-il de façon de façon suffisamment régulière afin d’être en mesure d’exécuter ses missions d’orientation stratégique, de politique de risques et de surveillance ?	2
b) Le Président du Conseil/Collège de gérance(PCG)) établit-il un ordre du jour concerté de chacune des réunions ?	2
c) Le Président s’assure-t-il que les informations suffisantes sont envoyées aux membres préalablement aux réunions ?	2
d) Le Président organise-t-il les réunions de façon à ce que chaque gérant s’implique sur chaque point de l’ordre du jour, à savoir :	
d.1 – <i>présentation</i> du point par le président ou la personne désignée	1
d.2 – <i>discussion</i> organisée et ouverte	2
d.3 – <i>processus décisionnel</i> lorsqu’il y a matière à décider	2
d.4 – <i>lecture</i> de la résolution prise	2
d.5 – <i>annotation du report</i> éventuel d’un point à un prochain conseil	1
e) le C.G. établit-il un Procès -Verbal de chaque réunion qui fasse l’objet d’une procédure de validation par les membres	f) 2
3.- Le Conseil / Collège a-t-il défini une politique en matière de contrôle interne et externe	5/50
4.- Le C.G. fournit-il un « Tableau de Board » (tableau d’indicateurs spécifiques aux responsabilités du Conseil/Collège de gérance)?	5/50
5. – Ce Tableau de Board est-il communiqué aux associés ?	3/50
6.- Le C.G. fait-il l’objet d’une évaluation périodique et, dans l’affirmative, fait-elle l’objet d’une communication à l’AG ?	5/50
7.- Le C.G. a-t-il défini une procédure d’annonce et de règlement des conflits d’intérêts ?	4/50
C. GERANTS / GERANTES et MANAGEMENT (255 et 256 C.Soc)	25
1.- Le recrutement d’un gérant suit-il une procédure définie objective	5/25
2.- La nomination d’un gérant est-elle soumise à l’AG sur proposition du CA	5/25
3.- Le nouveau gérant reçoit-il une information à jour et une formation adéquate sur l’entreprise ?	5/25
4.- Les gérants exercent-ils leur mandat sur base d’une grille de rémunération et de remboursement de frais ?	5/25
5.- Le gérant fait-il l’objet d’une évaluation périodique ?	5/25
D. MANAGEMENT (NON APPLICABLE aux SPRL)	
	20
E. AUTRES PARTIES-PRENANTES	

1.- Le C.G. ou le gérant assure-t-il une relation efficace avec les autres parties prenantes tant à l'extérieur (clients, fournisseurs, concurrents stratégiques) qu'à l'intérieur (conseil d'entreprise, personnel,...) de l'entreprise ?	3/20
2.- Le C.G. ou le gérant a-t-il établi avec les tiers stratégiques des conventions portant sur les droits et devoirs réciproques ?	3/20
3.- Le C.G. ou le gérant a-t-il mis au point un processus interne et externe de communication qui rende compte régulièrement de l'évaluation de la stratégie, de la politique des risques, des plans d'action mis en œuvre, des résultats obtenus et prévisionnels ainsi que de la situation financière de l'entreprise ?	3/20
4.- Le C.G. ou gérant, a-t-il mis au point un processus d' évaluation de la satisfaction des Autre Parties Prenantes ?	6/20
5.- Le C.G. ou gérant favorise-t-il les rapprochements avec les partenaires stratégiques publics et privés qui contribuent à la réalisation de la mission et des objectifs de l'entreprise ?	5/20

MOTS CLEFS

ACTIONNAIRES – valeurs – mission – vision - rentabilité(s) –convention – Règlement d’Ordre Intérieur de Gouvernance (ROIGO) - charte – réunion d’actionnaires – Conseils Consultatifs – ADMINISTRATRICES – ADMINISTRATEURS - Conseil d’Administration -composition du Conseil -administrateur externe – stratégie – risques – Règlement d’Ordre Intérieur du Conseil d’Administration (ROICA) – ordre du jour - contrôle interne- contrôle externe – procès-verbal – contrôle interne – Tableau de Board –conflit d’intérêt – recrutement, - rémunération – information – formation - évaluation – rémunération – MANAGEMENT - Tableau de Bord – délégation de pouvoirs – AUTRES PARTIES-PRENANTES – conventions – communication -transparence – partenaires stratégiques.